Rennes (35) : reconnaissance de paternité frauduleuse

23/04/2016 à 13h25

Prévenus pour avoir utilisé des enfants afin d'obtenir des titres de séjour, deux hommes et leurs complices comparaissaient, jeudi, devant le tribunal correctionnel de Rennes.

Cinq individus comparaissaient, jeudi 21 avril, devant le tribunal correctionnel de Rennes, pour avoir « joué avec l'état civil ».

En 2012, une petite fille a été reconnue par son père, d'origine guinéenne, cinq ans après sa naissance. À la suite de cette reconnaissance, le père demanda un titre de séjour pour parent étranger d'enfant français à la préfecture de Rennes.

Reconnaissance contre 5 000 €

Soupçonnant une reconnaissance de paternité frauduleuse, la police de l'air et des frontières ouvre une enquête autour de cette famille. Cette enquête a mis en lumière un stratagème permettant à l'homme de séjourner légalement en France.

En effet, il avait été mis en contact avec cette mère afin de reconnaître l'enfant contre une somme de 5 000 €, reconnaissance lui permettant ensuite l'obtention d'un titre de séjour. (…)

Ouest France

Merci à **Stormisbrewing**